

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2690

**28 octobre 2013** 

# **SOMMAIRE**

Amplifon Luxembourg Sàrl129114	
<b>CG Finance S.A.129110</b>	12909
Clos Finance S.A129109	ExxonMobil Madagascar Investments S.à
CNR International (Luxembourg) S.A129109	r.l12910
Conecon S.A	Habitat Services S.à r.l12912
Copper & Fields Investments S.A129107	HeidelbergCement Luxembourg S.à r.l.
Cord A.G129107	129120
CTP Group129107	Hogan S.à r.l129120
CTP Group Finance S.A	Luxfret S.à r.l
Da Massimo S.à r.l	S2P S.A12908
Darena Invest S.à r.l	Samco Holdings12908
DC Lux S.à r.l	Schindera S.àr.l
Degroof PE Fund129110	SEB 10 - SICAV - FIS12909
Degroof Private	Sevens Investment S.à r.l
Degroof Private	Shatskmorneftegaz S.à rl
Dexia Dynamix	Silverstein CEE Holdings S.à r.l 12909
DH Services Luxembourg Holding S.à r.l.	Sociedad Armadora Aristidis S.à r.l 12908
129093	Sociedad Armadora Aristotelis S.à r.l 12908
Dinas Invest & Finance Corp S.A129093	Société Européenne d'Investissements
Dominicé Lux Capital S.à r.l129093	Mondiaux - SEIM S.à r.l12908
Drake Invest S.A	Société Immobilière Klengbuusbierg SA
Drum S.A	12907
Dry 6 S.à r.l	Sofinga S.A
Dusseldorf Finanz129084	Solar Boyz
Eastman Chemical Luxembourg Holdings	Solica S.à r.l
4 S.à r.l129107	Soludec-Development12909
EdR Real Estate (Eastern Europe) Finance	S.P.I. Europe S.A12908
S.à r.l129093	Stabilia International S.A12909
Elba Lux S.à r.l129108	Star Investments Holding S.A12908
ELISE Electra Institutional Services S.A.	Sustainable Energy One S.A12909
129094	Svetilnik S.A12908
EPP Ventures Holdings S.à r.l. / B.V 129109	SWIP & CWI Luxembourg (No.1) Holding
Etimos Fund	Company S.à r.l
Euro-Planning & Consultants S.A129114	Sylvanus Luxembourg S.A
EVRAZ Greenfield Development S.A 129111	Teresina S.A129074
Experian Luxembourg Investments S.à r.l.	Top Crèches s.à r.l
129114	Udinez129119



# Société Immobilière Klengbuusbierg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8212 Mamer, 28, rue Baerendall. R.C.S. Luxembourg B 117.632.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013130309/10.

(130158392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2013.

# Teresina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 180.142.

# **STATUTES**

In the year two thousand and thirteen, on the fourth day of August.

Before Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

### THERE APPEARED:

Wise Management S.àr.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 137.528 and having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500),

here represented by Me Audrey Heinry, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 27 August 2013.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. Such appearing person has requested the officiating notary to enact the following articles of association of a company which they declare to establish as follows:

**1. Form and Name.** There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name "Teresina S.A." (the Company) which is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

# 2. Registered office.

- 2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the sole director or, in case of plurality of directors, of the board of directors of the Company.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole director or, in case of plurality of directors, of the board of directors of the Company. Where the sole director or, in case of plurality of directors, the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

# 3. Duration.

- 3.1. The Company is established for an unlimited period of time.
- 3.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.
  - 3.3. The Company shall not be dissolved by reason of the death or dissolution of the single shareholder.

# 4. Corporate object.

4.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.



- 4.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.
- 4.3. The Company may further own trademarks, grant licenses for trademarks and collect royalties, and invest in the acquisition and management of trademarks and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.
- 4.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.
- 4.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

# 5. Capital.

- 5.1. The subscribed share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) represented by thirty-one thousand (31,000) shares with a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.
- 5.2. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

#### 6. Shares.

- 6.1. The shares are in registered form (actions nominatives) or bearer form (actions au porteur) at the option of the shareholder(s).
- 6.2. For shares in registered form, a shareholders register of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. Ownership of shares will be established by the entry in the shareholders register of the Company.
  - 6.3. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.
- **7. Transfer of shares.** Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the shareholders register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

# 8. Shareholders' meetings.

- 8.1. The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn-up in writing.
- 8.2. In case of plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.
- 8.3. The annual general meeting of the shareholder(s) of the Company shall be held, in accordance with the Law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of such meeting, on the third Monday of June of each year. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.
- 8.4. The annual general meeting of the shareholder(s) of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the sole director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.
- 8.5. Other meetings of the shareholder(s) of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

# 9. Notice - Quorum - Powers of attorney - Convening notices.

- 9.1. The notice periods and quorum required by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.
  - 9.2. Each share is entitled to one vote.
- 9.3. Except as otherwise required by the Law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.
- 9.4. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.



- 9.5. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Memorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.
- 9.6. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.
- 9.7. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax or cable.
- 9.8. Any shareholder may participate in a meeting of the shareholders of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.
- 9.9. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

# 10. Management.

10.1. The Company shall be managed by a sole director where the Company has only one shareholder and by a board of directors composed of at least three members in any other cases. The sole director or the members of the board of directors need(s) not be shareholder(s) of the Company. Any director shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

Whenever a legal entity is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative to perform such director's mandate in its name and on its behalf (the Representative). The Representative is subject to the same conditions and obligations, and incurs the same liability, as if he was performing such director's mandate in his own name, without prejudice to the joint liability of the Legal Entity. The Legal Entity may only revoke the Representative provided that it simultaneously appoints a new Representative.

- 10.2. The sole director, and in case of plurality of directors, the members of the board of directors shall be elected by the shareholder(s) of the Company at the general meeting. The shareholder(s) of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholder(s) of the Company.
- 10.3. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholder(s) of the Company.

# 11. Board meetings.

- 11.1. In case of plurality of directors, the board of directors of the Company must appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholder(s) of the Company.
- 11.2. The board of directors of the Company shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall, in principle, be in Luxembourg.
- 11.3. Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company.
- 11.4. No such written notice is required if all the members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax or cable, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.
- 11.5. Any member of the board of directors of the Company may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing, in writing whether in original, by telefax or cable, another director as his or her proxy.
- 11.6. Any director may participate in a meeting of the board of directors of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.
- 11.7. The board of directors of the Company can deliberate and/or act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the board of directors of the Company. Decisions shall



be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution is equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

11.8. Resolutions signed by all directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

### 12. Minutes of the board meetings.

- 12.1. The minutes of any meeting of the board of directors of the Company shall be signed by the chairman of the board of directors of the Company who presided at such meeting or by any two directors of the Company.
- 12.2. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary (if any) or by any director of the Company.
  - 13. Decisions of the sole director. The decisions of the sole director of the Company are drawn in writing.
- **14. Powers of the sole director or of the board of directors.** The sole director, and in case of plurality of directors, the board of directors of the Company is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law, or by the Articles to the general meeting of shareholder(s) of the Company fall within the competence of the sole director, and in case of plurality of directors, the board of directors.
- **15. Delegation of powers.** The sole director and in case of plurality of directors, the board of directors of the Company is authorised to appoint a person, either director or not, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholder(s) of the Company, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company. The board of directors may thus delegate its powers for the conduct of the daily management of the Company, to one or more directors, who will be called managing directors.

# 16. Binding signatures.

- 16.1. The Company shall be bound towards third parties by the single signature of its sole director or, in case of plurality of directors, by the joint signature of any two directors of the Company in all matters or the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 15 of these Articles.
- 16.2. Insofar as daily management is concerned, the Company shall be legally bound towards third parties by the sole signature of any managing director of the Company.

# 17. Conflict of interests.

- 17.1. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.
- 17.2. Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.
- 17.3. In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the board of directors of the Company such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholder(s) of the Company which shall ratify such transaction.
- 17.4. In case there is only one shareholder in the Company, article 17.3. does not apply and the transactions that are entered into between the Company and the director having an opposite interest to the one of the Company are simply to be recorded in minutes.
- 17.5. Articles 17.3. and 17.4. do not apply when the relevant transactions/operations are made in the normal course of business of the Company and are entered into on arm's length terms.

# 18. Statutory auditor.

- 18.1. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.
- 18.2. The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholder(s) of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of shareholder(s) of the Company with or without cause.
- **19. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the first January of each year and shall terminate on the thirty-first of December of each year.



# 20. Allocation of profits.

- 20.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.
- 20.2. The general meeting of shareholder(s) of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.
- 20.3. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the single director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company and they may be paid at such places and times as may be determined by the single director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company. The single director, or in case of plurality of directors, the board of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.
- **21.** Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for amendment of the Articles. In the event the Company is dissolved, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the shareholder(s) of the Company deciding such liquidation. Such general meeting of shareholder(s) of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).
- 22. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

### Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on December 31, 2014.

The first annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held in the year two thousand and fifteen.

# Subscription and Payment

Thereupon, Wise Management S.ár.l., prenamed and represented as mentioned here above, declares to subscribe to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all the thirty-one thousand (31,000) shares of the Company by a contribution in cash, so that the amount of thirty one thousand euro (EUR 31,000) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

### Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand eighty-five euro (EUR 1,085.-).

# Resolutions of the sole shareholder

The appearing party, representing the entire subscribed share capital, immediately proceeded to pass the following resolutions:

- (i) that the number of directors of the Company be set at one;
- (ii) that the number of statutory auditors (commissaire aux comptes) of the Company be set at one;
- (iii) that there be appointed as sole director of the Company for a period of six years:
- $Wise \ Management \ S. \`{a}r. I., prenamed, which designates \ Julien \ Lecl\`{e}re, attorney-at-law, as \ his permanent \ representative;$
- (iv) that there be appointed as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company for a period of six years:
- Wellspring Investments S.àr.l., a Luxembourg private limited liability (société à responsabilité limitée), having its registered office at 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161.279 and having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500);
- (v) that the address of the registered office of the Company is at 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

# Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

# Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le quatre août,



Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg,

### A COMPARU:

Wise Management S.àr.I., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.528 et ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR),

ici représentée par Me Audrey Heinry, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 août 2013.

Ladite procuration après signature ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

1. Forme et Dénomination. Il existe une société anonyme de droit luxembourgeois, sous la dénomination de «Teresina S.A.» (la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents Statuts (les Statuts).

# 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration de la Société.
- 2.2. Il peut être créé par simple décision de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration de la Société, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise malgré le transfert provisoire de son siège social.

### 3. Durée.

- 3.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 3.2. Elle peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société prise de la manière requise pour la modification des Statuts.
  - 3.3. La mort, la dissolution de l'actionnaire unique n'entraînera pas la dissolution de la Société.

# 4. Objet social.

- 4.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 4.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.
- 4.3. La Société pourra en outre détenir des marques, donner des licences et percevoir des redevances et investir dans l'acquisition et la gestion des marques et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 4.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.
- 4.5. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.



# 5. Capital social.

- 5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000 EUR) représenté par trente et un mille (31.000) actions ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
- 5.2. Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale de(s) l'actionnaire(s) adoptée comme en matière de modification des Statuts.

#### 6. Actions.

- 6.1. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de(s) l'actionnaire(s).
- 6.2. Pour les actions nominatives, un registre des actionnaires de la Société sera tenu au siège social de la Société et pourra être examiné par chaque actionnaire. Le registre contiendra le nom de chaque actionnaire, son lieu de résidence ou domicile élu, le nombre d'actions détenu par lui, les paiements effectués pour chaque action et tous transferts d'actions et les dates respectives de ces transferts. La propriété des actions nominatives sera établie par l'inscription au registre des actionnaires de la Société.
  - 6.3. La Société peut acquérir et détenir ses propres actions conformément aux conditions et limites prévues par la loi.
- **7. Cession des actions.** La cession d'actions s'effectue par une déclaration écrite de cession inscrite au registre des actionnaires et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne les représentant au moyen de procurations valables. La Société peut accepter comme preuve de la cession tout document qu'elle jugera approprié.

### 8. Assemblées des actionnaires.

- 8.1. L'actionnaire unique assume tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires par la Loi. Les décisions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux ou prises par écrit.
- 8.2. En cas de pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.
- 8.3. L'assemblée générale annuelle de(s) l'actionnaire(s) de la Société se réunit, conformément à la Loi, au siège social de la Société à Luxembourg à l'adresse de son siège social ou à tout autre endroit dans la municipalité du siège social spécifié dans la convocation de l'assemblée, le troisième lundi de juin de chaque année. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.
- 8.4. L'assemblée générale annuelle de l'actionnaire/des actionnaires de la Société peut se réunir à l'étranger si l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société, estime que des circonstances exceptionnelles l'exigent.
- 8.5. Les autres assemblées de(s) l'actionnaire(s) de la Société sont tenues aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives de chaque assemblée.

### 9. Convocation - Quorum - Procurations - Avis de convocation.

- 9.1. Les conditions posées par la loi en matière de délai de convocation et de quorum régiront les convocations et la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, sauf disposition contraire des Statuts.
  - 9.2. Chaque action donne droit à une voix.
- 9.3. A moins que la Loi ou les Statuts n'en disposent autrement, les résolutions des assemblées des actionnaires de la Société dûment convoquée seront valablement prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées et participant au vote.
- 9.4. Une assemblée générale extraordinaire convoquée pour la modification des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les propositions de modification des Statuts.
- 9.5. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée est convoquée, de la manière prévue par les Statuts, par des avis publiés deux fois dans le Mémorial et dans deux journaux luxembourgeois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée. L'avis de convocation reprend l'ordre du jour et indique la date et l'issue de l'assemblée précédente. La seconde assemblée pourra valablement délibérer quelque soit le capital représenté. Au cours de chaque assemblée, les résolutions ne peuvent être prises que par une majorité représentant les deux tiers des actionnaires présents ou représentés.
- 9.6. Cependant, la nationalité de la Société peut être modifiée et l'engagement de ses actionnaires augmenté uniquement avec l'accord unanime des actionnaires et obligataires de la Société.
- 9.7. Tout actionnaire pourra se faire représenter à toute assemblée des actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit, que ce soit par remise d'une procuration originale ou par télécopie ou câble.
- 9.8. Tout actionnaire peut participer à une assemblée des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Une telle participation sera assimilée à une présence physique.



9.9. Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à une assemblée de actionnaires de la Société et considèrent avoir été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans avis de convocation.

#### 10. Administration.

10.1. La Société est administrée par un administrateur unique quand la Société n'a qu'un seul actionnaire et par un conseil d'administration composé d'au moins trois membres dans tous les autres cas. L'administrateur unique ou les membres du conseil d'administration n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront nommés pour un mandat de six ans maximum et seront rééligibles.

Chaque fois qu'une personne morale est nommée aux fonctions d'administrateur (la Personne Morale), la Personne Morale est tenue de nommer un représentant permanent en vue d'exercer son mandat d'administrateur en son nom et pour son propre compte (le Représentant). Le Représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait en son nom propre et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. La Personne Morale ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

- 10.2. L'administrateur unique et en cas de pluralité d'administrateurs, les membres du conseil d'administration, sont nommés par l'assemblée générale de(s) l'actionnaire(s) de la Société. L'(les) actionnaire(s) détermine(nt) également leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs mandats. Un administrateur peut être révoqué à tout moment et de manière discrétionnaire par l'assemblée générale de(s) actionnaire(s) de la Société.
- 10.3. En cas de vacance d'un poste d'administrateur suite au décès, à la démission ou autrement de celui-ci, les administrateurs restants peuvent élire à la majorité un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société.

### 11. Réunions du conseil d'administration.

- 11.1. En cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société nomme parmi ses membres un président et peut nommer un secrétaire, administrateur ou non, responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales de l'actionnaire/des actionnaires de la Société.
- 11.2. Le conseil d'administration est convoqué par le président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans la lettre de convocation, qui sera, en principe, à Luxembourg.
- 11.3. La lettre de convocation pour toute réunion du conseil d'administration de la Société est donnée à l'ensemble des administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances est spécifiée brièvement dans la lettre de convocation de la réunion du conseil d'administration de la Société.
- 11.4. Une lettre de convocation n'est pas requise si tous les membres du conseil d'administration de la Société sont présents ou représentés au cours de la réunion et s'ils déclarent avoir été valablement informés et avoir connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Avec l'accord unanime des administrateurs, il peut être renoncé à la procédure de convocation par écrit soit en original, soit par télécopie ou câble. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une période et à un endroit approuvés dans une résolution du conseil d'administration précédemment adoptée.
- 11.5. Tout administrateur ne pouvant assister à une réunion du conseil d'administration peut mandater un autre administrateur par écrit soit en original, soit par télécopie ou câble.
- 11.6. Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Une telle participation sera assimilée à une présence physique.
- 11.7. Le conseil d'administration de la Société ne peut délibérer et/ou agir valablement que si au moins la moitié des administrateurs de la Société sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration de la Société. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion. En cas d'égalité des votes, le président aura la voix prépondérante.
- 11.8. Les résolutions signées par tous les administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, téléfax ou télex.

# 12. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

- 12.1. Les procès-verbaux de chaque réunion du conseil d'administration de la Société seront signés par le président du conseil d'administration de la Société président la réunion ou par deux administrateurs de la Société.
- 12.2. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le secrétaire (le cas échéant) ou par un administrateur de la Société.
  - 13. Décisions de l'administrateur unique. Les décisions de l'administrateur unique sont prises par écrit.



- 14. Pouvoirs de l'administrateur unique ou du conseil d'administration. L'administrateur unique et en cas de pluralité d'administrateurs le conseil d'administration de la Société est investi des pouvoirs les plus larges afin d'accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires sont de la compétence de l'administrateur unique et en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration de la Société.
- **15.** Délégation de pouvoirs. L'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société est autorisé à nommer des fondés de pouvoir de la Société, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société. Le conseil d'administration peut ainsi déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

# 16. Représentation.

- 16.1 La Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, dans tous les actes par la signature individuelle de son administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs dans tous les cas ou la signature conjointe ou la signature individuelle de toutes personnes auxquelles un pouvoir de signature a été donné conformément à l'article 15 des Statuts.
- 16.2 Dans le cadre de la gestion journalière, la Société est valablement engagée envers les tiers par la signature individuelle d'un administrateur-délégué de la Société.

#### 17. Conflit d'intérêts.

- 17.1 Aucun contrat ou aucune transaction entre la Société et une autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé du fait qu'un ou plusieurs administrateurs de la Société y a un intérêt ou est un administrateur ou un employé de telle autre société ou entreprise.
- 17.2 Tout administrateur de la Société remplissant les fonctions d'administrateur ou étant employé dans une société ou entreprise avec laquelle la Société doit conclure un contrat ou entrer en relation d'affaires, sera pris en compte, prendra part au vote et agira par rapport à toutes questions relatives à tel contrat ou telle transaction, indépendamment de son appartenance à telle autre société ou entreprise.
- 17.3 Au cas où un administrateur de la Société à un intérêt personnel dans, ou contraire à toute transaction de la Société, celui-ci en informera le conseil d'administration de la Société et ne sera pas pris en compte ni ne votera eu égard à cette transaction. La prochaine assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires ratifiera ladite transaction.
- 17.4 Lorsque la Société comprend un actionnaire unique, l'article 17.3. n'est pas applicable et il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.
- 17.5 L'article 17.3. and 17.4. ne sont pas applicables lorsque des décisions du conseil d'administration ou de l'administrateur concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

### 18. Commissaire aux comptes.

- 18.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Les commissaires aux comptes sont nommés par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires pour un terme n'excédant pas six ans et seront rééligibles.
- 18.2 Le(s) commissaire(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Le(s) commissaire(s) aux comptes en fonction peuvent être révoqués à tout moment et de manière discrétionnaire par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société.
- **19. Exercice social.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de chaque année.

### 20. Affectation des bénéfices.

- 20.1 Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre conformément à l'article 5 des Statuts.
- 20.2 Après le prélèvement affecté à la réserve légale, l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société décidera souverainement de l'affectation du solde restant du bénéfice net qui sera disponible afin d'être distribué. L'assemblée peut notamment, de manière discrétionnaire, décider de procéder à la distribution de dividendes.
- 20.3 Les dividendes sont payés en euros ou dans toute autre devise déterminée par l'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société et sont payés aux lieux et dates déterminés par l'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administrateur. L'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.



- 21. Dissolution et Liquidation. La Société peut être en tout temps dissoute par une décision de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personne physique ou morale) nommé(s) par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société qui aura décidé de dissoudre la Société, et qui déterminera, le cas échéant, les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.
- **22. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

### Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2014.

La première assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra en deux mille quinze.

# Souscription et Paiement

Par conséquent, Wise Management S.àr.l., prénommée et représentée tel que décrit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'intégralité du capital social de la Société et d'avoir intégralement payé les trente et un mille (31.000) actions de la Société par un apport en numéraire, de sorte le montant de trente et un mille euros (31.000 EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant.

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de sa constitution sont estimés à environ mille quatre-vingt cinq euros (EUR 1.085,-).

# Résolutions de l'actionnaire unique

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a de suite pris les résolutions suivantes:

- (i) le nombre d'administrateurs de la Société est fixé à un;
- (ii) le nombre de commissaire aux comptes de la Société est fixé à un;
- (iii) est nommé administrateur de la Société pour une période de six ans:
- Wise Management S.àr.l., prénommée, qui désigne Julien Leclère, avocat à la Cour, comme étant son représentant permanent;
  - (iv) est nommé commissaire aux comptes de la Société pour une période de six ans:
- Wellspring Investments S.àr.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.279 et ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500);
  - (v) le siège social de la Société est fixé au 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

# Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire. Signé: HEINRY, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 septembre 2013. Relation: LAC / 2013 / 40795. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 16 septembre 2013.

Référence de publication: 2013130325/530.

(130158473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2013.

# Star Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 46.436.

Par la présente, nous vous informons que nous démissionnons de notre mandat d'Administrateur de la société STAR INVESTMENTS HOLDING S.A. avec effet au 9 septembre 2013.



Luxembourg, le 9 septembre 2013. T.C.G. Gestion S.A.

Représentée par Catherine Noens

Représentant permanent

Référence de publication: 2013130319/13.

(130158287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2013.

# S2P S.A., Société Anonyme,

### (anc. Dusseldorf Finanz).

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 2, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 135.204.

L'an deux mille treize, le vingt et un août.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

### A comparu:

Maître Fabien VERREAUX, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à L-1020 Luxembourg, 8, rue de Strasbourg.

Le comparant est l'associé unique de la société «Dusseldorf Finanz», une société anonyme ayant un capital social de trente et un mille euro (EUR 31.000,-) ayant son siège social au 2, rue d'Arlon à L-8399 Windhof, Grand-Duché de Luxembourg, constituée le 18 décembre 2007, par acte de Maître Paul DECKER, alors notaire de résidence à Luxemburg-Eich, acte publié inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.204 (la «Société»).

Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé Unique, représentant ainsi l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### Première résolution:

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination de la société pour lui donner le nom suivant: «S2P S.A.» et de procéder à la modification afférente de l'article correspondant lors de la refonte des statuts ci-après.

### Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'objet de la société qui aura désormais la teneur suivante:

«L'objet de la Société est le commerce en général, le conseil en matière d'habitation et la mission d'apporteur d'affaires ou courtier ayant comme mission mettre en relation des personnes désireuses de réaliser entre elles une ou plusieurs opérations commerciales.

La Société peut prendre des participations de toutes façons dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou en relation, ou qui peuvent favoriser le développement ou l'extension de ses activités.

En général, la Société peut prendre toutes mesures et mener à bien toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui lui sembleront utiles au développement et à l'extension de ses activités.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société a en outre pour objet la mise en valeur de propriétés intellectuelles, sous toutes formes, ainsi que la mise en valeur de biens immobiliers pour son propre compte.»

et de procéder à la modification afférente de l'article correspondant lors de la refonte des statuts ci-après.

### Troisième résolution

L'Associé Unique décide de convertir les statuts de l'allemand en français, de rayer la version allemande et de procéder à une refonte complète en français uniquement et dont la teneur sera la suivante:

# «Statuts

# Dénomination - Objet - Durée - Capital

Art. 1 er . Il existe une société anonyme sous la dénomination de «S2P S.A.», (la «Société»).

Art. 2. Le siège de la Société est établi dans la commune de Koerich (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.



Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

- Art. 3. La Société est établie pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** L'objet de la Société est le commerce en général, le conseil en matière d'habitation et la mission d'apporteur d'affaires ou courtier ayant comme mission mettre en relation des personnes désireuses de réaliser entre elles une ou plusieurs opérations commerciales.

La Société peut prendre des participations de toutes façons dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou en relation, ou qui peuvent favoriser le développement ou l'extension de ses activités.

En général, la Société peut prendre toutes mesures et mener à bien toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui lui sembleront utiles au développement et à l'extension de ses activités.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société a en outre pour objet la mise en valeur de propriétés intellectuelles, sous toutes formes, ainsi que la mise en valeur de biens immobiliers pour son propre compte.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) par action. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sous réserve des restrictions prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la «Loi»).

La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la Loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

# **Administration - Surveillance**

Art. 6. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 7.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.



Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, par fax ou par courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par fax, par courrier électronique un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par fax ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

- **Art. 8.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.
- **Art. 9.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

**Art. 10.** La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

- Art. 11. La Société sera engagée par (i) la signature collective de deux (2) administrateurs ou (ii) la seule signature du délégué à la gestion journalière ou (iii) la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.
- **Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six (6) années.

### Assemblée générale

- **Art. 13.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la Loi.
- **Art. 14.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier vendredi du mois de juin de chaque année à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 15. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.



L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle doit également être convoquée sur demande d'actionnaires représentant un dixième (1/10ième) au moins du capital social, sur indication par écrit de l'ordre du jour par ces derniers.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale, sous observation du délai et des conditions prévus par la Loi.

Art. 16. Chaque action donne droit à une voix.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la Société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

# Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la Loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les activités de la Société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 19.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

### Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

### Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de libérer l'actuel Administrateur Unique de sa fonction, de lui donner quitus et décharge pour l'exercice de son mandat.

# Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de nommer un nouvel Administrateur Unique pour une période de six (6) ans: Monsieur Philippe Gérard PAUL, gérant de sociétés, né le 10 mai 1960 à Laxou (France), demeurant à F-54840 Velaine en Haye, 79, rue Herbue Chalin.

Plus rien n'étant à acter, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture, le comparant prémentionné, connu par le notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Verreaux, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 27 août 2013. Relation: RED/2013/1423. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 10 septembre 2013.

Référence de publication: 2013130041/203.

(130158522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2013.



# S.P.I. Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 119.724.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013130962/10.

(130159218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

# Schindera S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5451 Stadtbredimus, 18A, Dicksstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 115.185.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013130966/10.

(130159557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

# Sevens Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 158.743.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2011 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2011 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 16. September 2013.

Für die Sevens Investment S.à r.l.

Ein Beauftragter

Référence de publication: 2013130969/13.

(130158779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

# Samco Holdings, Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 180.115.

En date du 12 septembre 2013, l'associé unique de la Société a décidé de nommer:

- Monsieur Richard Terrell Langstaff, ayant pour adresse Flat 11, Maybury Court, Marylebone Street, London, W1G8JE, Angleterre, comme gérant de la Société, avec effet au 12 septembre 2013 pour une durée indéterminée; et
- Monsieur David Smith, ayant pour adresse 507 W. Crestline Drive, Missoula, MT59803, Etats Unis d'Amérique, comme gérant de la Société, avec effet au 12 septembre 2013 pour une durée indéterminée.

En conséquence de quoi, le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.;
- Richard Terrell Langstaff; et
- David Smith.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Samco Holding

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013130964/21.

(130159434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.



# Sociedad Armadora Aristidis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 156.090.

précente le quie eu regret de veue ennencer re

Par la présente, je suis au regret de vous annoncer ma décision de démissionner de mes fonctions de gérant de votre société et ceci avec effet au 31 juillet 2013.

Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Noeleen GOES-FARRELL.

Référence de publication: 2013130974/10.

(130159253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

# Sociedad Armadora Aristotelis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 156.088.

Par la présente, je suis au regret de vous annoncer ma décision de démissionner de mes fonctions de gérant de votre société et ceci avec effet au 31 juillet 2013.

Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Noeleen GOES-FARRELL.

Référence de publication: 2013130975/10.

(130159254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

# Société Européenne d'Investissements Mondiaux - SEIM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 158.705.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Société Européenne d'Investissements Mondiaux - SEIM S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013130973/11.

(130159414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

# Svetilnik S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 167.991.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 6 septembre 2013

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Claudio TOMASSINI, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Kaloyan STOYANOV, avec adresse professionnelle au 6, Place des Eaux Vives, 1211 Genève, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2018.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- CRC CABINET & CONSEILS S.A.,, 6, Place des Eaux-Vives, 1211 Genève.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2018.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2013131024/23.

(130159033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.



# Stabilia International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 145.282.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenu le 07 juin 2013

Le Conseil d'Administration prend note de la volonté de l'Administrateur Patricia JUPILLE de reprendre son nom de jeune fille OSIEKA.

Luxembourg, le 07 juin 2013.

Pour STABILIA INTERNATIONAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2013131021/13.

(130158870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

### SOLDEV, Soludec-Development, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 61.372.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013131019/10.

(130159528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

# Solica S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 124.523.

Rectification du dépôt du 16/01/2012 n° L120008664

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-2210 Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Monsieur Campoy David

Gérant

Référence de publication: 2013131017/13.

(130159376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

# SEB 10 - SICAV - FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 133.426.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 17 septembre 2013

Sont nommés administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2014:

Monsieur Peter Kubicki avec adresse professionnelle à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen, président

Monsieur Tobias Hjelm avec adresse professionnelle à S-106 40 Stockholm, Sveavägen, 8

Monsieur Matthias Ewald avec adresse professionnelle à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen

Monsieur Ralf Ferner avec adresse professionnelle à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen

Est nommé réviseur d'entreprises agréé PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative, avec siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, pour l'exercice social 2013/2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013130998/18.

(130159266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.



# Shatskmorneftegaz S.à rl., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 177.550.

Extrait des Résolutions des associés du 16 septembre 2013

Les associés de la Société, ont décidé comme suit:

- de révoquer Monsieur Vadim RUDANETS en tant que gérant de classe A, et ce avec effet immédiat;
- de nommer Monsieur Dmitry ANTONOV, né le 18 novembre 1977 à Sakhalin, Russie, résidant professionnellement au 26/1 Sofiyskaya embankment, Moscow, 117997, Russie, en tant que gérant de classe A de la Société, et ce avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2013.

Stijn Curfs Mandataire

Référence de publication: 2013130970/18.

(130159107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

### Sofinga S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 133.420.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 10 juin 2013 pour statuer sur l'exercice clos au 31 décembre 2012

L'assemblée générale a décidé de les prolonger pour une durée de 6 ans les mandats des administrateurs. Ils prendront fin à l'issue de l'assemblée générale de 2019 appelée à statuer sur les comptes de 2018.

Le mandat du commissaire aux comptes a également été prolongé pour une durée de 6 ans. Il prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2019 appelée à statuer sur les comptes de 2018.

Le conseil d'administration se présente comme suit:

- Monsieur Jean Bernard Zeimet, demeurant à L-2146 Luxembourg, 53, rue de Merl.
- La société @Conseils S.à r.l., ayant son siège social au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
- Monsieur Etienne Gillet, demeurant professionnellement au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg. Commissaire aux comptes
- Read SARL, 3A, Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg

Référence de publication: 2013130976/19.

(130158966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

# Solar Boyz, Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 1.824.847,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 167.933.

# **EXTRAIT**

Par résolution écrite du conseil de gérance en date du 30 août 2013, le conseil de gérance a décidé d'adopter la résolution suivante:

- le siège social de la société a été transféré de 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg à 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec effet au 1 <sup>er</sup> septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2013130978/17.

(130159386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.



# Silverstein CEE Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 154.370.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 11 septembre 2013

- 1. Avec effet au 31 août 2013, M. Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
- 2. Avec effet au 31 août 2013, M. Gérard BIRCHEN, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Silverstein CEE Holdings S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013130972/16.

(130159174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

### Sustainable Energy One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 164.048.

Herr Wendelin Schmitt, geboren am 14. April 1964 in Saarlouis, geschäftsansässig in 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, hat mit Wirkung zum 15. September 2013 sein Mandat als Verwaltungsrat der Gesellschaft niedergelegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 16. September 2013.

Für Sustainable Energy One S.A.

Die Domizilstelle:

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Référence de publication: 2013130984/14.

(130158871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

# Dexia Dynamix, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 168.300.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 2 septembre 2013

- a pris note de la démission de:

Madame Véronique DI MARIA, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, en date du 16 novembre 2012

Monsieur Jean-Michel LOEHR, 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, en date du 1 er mai 2013

- a renouvelé le mandat d'administrateur de:

Monsieur Fabrice CUCHET, route d'Arlon, 136, L-1150 Luxembourg

Monsieur Vincent HAMELINK, Avenue des Arts, 58, B-1000 Bruxelles

Monsieur Jean-Yves MALDAGUE, route d'Arlon, 136, L-1150 Luxembourg

Monsieur Jan VERGOTE, Boulevard Pachéco, 44, B-1000 Bruxelles

pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée en 2014

- a nommé:

PricewaterhouseCoopers, RCS B-65477, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée en 2014.

Pour DEXIA DYNAMIX

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013131323/24.

(130159876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.



# DC Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 129.907.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013131322/10.

(130159594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

### Dinas Invest & Finance Corp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 120.621.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 Septembre 2013.

Référence de publication: 2013131326/10.

(130160296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

# Dominicé Lux Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: CHF 120.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 173.129.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013131316/9.

(130160123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

# EdR Real Estate (Eastern Europe) Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 125.166.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Référence de publication: 2013131337/10.

(130159732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

# DH Services Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: USD 32.403,06.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 166.250.

Extrait de la résolution signée par les associés de la Société en date du 9 septembre 2013

En date du 9 septembre 2013, les associés de la Société ont décidé de révoquer Monsieur Glenn Fischer de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2013.

DH Services Luxembourg Holding S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013131324/15.

(130159847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.



# Drum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 65.281.

Extrait des résolutions adoptées en date du 17 septembre 2013 lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de manière extraordinaire

Il a été décidé de reconduire le mandat de commissaire de la fiduciaire Everard & Klein ayant son siège social au 83, rue de la libération à L-5969 Itzig et ce, jusqu'à l'assemblée des actionnaires statuant sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2013 et devant se tenir en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Pour Drum S.A.

Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013131331/18.

(130159871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

# Drake Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 165.048.

Par décision de l'assemblée générale annuelle du 13 septembre 2013, Monsieur Giacomo DI BARI, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a été nommé administrateur au sein du Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Giuliano BIDOLI, administrateur démissionnaire.

Le mandat du nouvel administrateur s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

Luxembourg, le 17.09 2013.

Pour extrait conforme

Pour: DRAKE INVEST S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Johanna Tenebay

Référence de publication: 2013131329/18.

(130159724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

# ELISE Electra Institutional Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 78.005.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 05/06/2012

La démission de Monsieur Gianni DE BORTOLI de sa fonction d'administrateur de la société est acceptée. La démission de Monsieur Silvano DE BORTOLI de sa fonction de commissaire aux comptes est acceptée.

Monsieur Giuseppe FRASCÀ résidant à Via Scrosati, 9 I - 20146 Milan (Italie) et Monsieur Gioacchino GALIONE ayant son adresse professionnelle au 12, rue Léandre Lacroix L - 1913 LUXEMBOURG, sont renommés administrateurs avec une échéance à leur mandant.

La société KV Associates SA., RCS B67559, avec siège social au 8, Bld Royal L-2449 Luxembourg, est nommée nouveau commissaire aux comptes.

Les nouveaux mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Pour extrait sincère et conforme

ELISE ELECTRA INSTITUTIONAL SERVICES S.A.

Référence de publication: 2013131351/18.

(130159782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.



# Extremadura Equity Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 180.177.

# **STATUTES**

In the year two thousand and thirteen, on the twelfth day of September,

before the undersigned, Maître Henri BECK, a notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

#### THERE APPEARED:

Logrosan Equity Investments, S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500 and in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (RCS),

here represented by Pedro Reis da Silva, lawyer, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

# I. Name - Registered office - Object - Duration

**Art. 1. Name.** The name of the company is "Extremadura Equity Investments, S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société a responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

### Art. 2. Registered office.

- 2.1. The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

# Art. 3. Corporate object.

- 3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.
- 3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.
- 3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.
- 3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.



#### Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited period.
- 4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

# II. Capital - Shares

# Art. 5. Capital.

- 5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), represented by one thousand two hundred fifty (1,250) shares in registered form, having a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each.
- 5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

### Art. 6. Shares.

- 6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.
- 6.2. The shares are freely transferable between shareholders.
- 6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.
- 6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.
- 6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.
- 6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.
  - 6.7. The Company may redeem its own shares, provided:
  - (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
  - (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

# III. Management - Representation

# Art. 7. Appointment and Removal of managers.

- 7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.
  - 7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.
- **Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.
  - 8.1. Powers of the board of managers
- (i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.
  - (ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.
  - 8.2. Procedure
- (i) The Board shall meet at the request of any two (2) managers, or one (1) class A manager at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.
- (ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.
- (iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.
  - (iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.
- (v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.
- (vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.



- (vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.
  - 8.3. Representation
- (i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of two (2) of the managers provided that, if the shareholders have appointed different classes of managers, namely class A and class B managers, the company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any class A manager and any class B manager.
- (ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.
- **Art. 9. Sole manager.** If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.
- **Art. 10. Liability of the managers.** The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

### IV. Shareholder(s)

# Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' written resolutions.

- 11.1. Powers and voting rights
- (i) Unless resolutions are taken in accordance with article resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).
- (ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty- five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).
  - (iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.
  - 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures
- (i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.
- (ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.
- (iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the share-holders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.
  - (iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.
- (v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.
- (vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.
- (vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.
- (viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.
- (ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.
- (x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

# Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
  - (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

# V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

# Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.



- 13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.
  - 13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.
  - 13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:
- (i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty- five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions: or
  - (ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.
- 13.5. The annual General Meeting (if held) shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 12.00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day].

#### Art. 14. Auditors.

- 14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.
- 14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

# Art. 15. Allocation of profits.

- 15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.
- 15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.
  - 15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:
  - (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

# VI. Dissolution - Liquidation

- 16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.
- 16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the share-holders in proportion to the shares held by each of them.

# VII. General provisions

- 17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.
- 17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.
- 17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on



one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

#### Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2014.

# Subscription and Payment

Logrosan Equity Investments, S.à r.l., represented as stated above, subscribes to one thousand two hundred fifty (1,250) shares in registered form, having a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each, and agrees to pay them in full by way of a contribution in kind consisting of:

- (i) seven hundred thirty thousand one hundred (730,100) shares (the Shares I) which Logrosan Equity Investments, S.à r.l., holds in the share capital of Solaben Electricidad Uno, S.A., a public company organized under the laws of Spain, having its registered office at Plataforma Solar Extremadura, Carretera EX-116 PK 17,560, Logrosán, Spain, registered with the commercial registry of Cáceres, at folio 34 of tome 895, CC-12.690 (the Spanish Company I) and having a net asset value of one million four hundred sixty-thousand two hundred euros (EUR 1,460,200.-); and
- (ii) six hundred fifty-five thousand one hundred (655,100) shares (the Shares II, and together with the Shares I, the Shares) which Logrosan Equity Investments, S.à r.l., holds in the share capital of Solaben Electricidad Séis, S.A., a public company organized under the laws of Spain, having its registered office at Plataforma Solar Extremadura, Carretera EX-116 PK 17,560, Logrosán, Spain, registered with the commercial registry of Cáceres, at folio 126 of tome 895, CC- 12.693 (the Spanish Company II, and together with the Spanish Company II, the Spanish Companies) and having a net asset value of one million three hundred ten thousand two hundred euros (EUR 1,310,200.-).

The contribution in kind consisting of the Shares by Logrosan Equity Investments, S.à r.l. to the Company, in an aggregate amount of two million seven hundred seventy thousand four hundred euros (EUR 2,770,400.-) is to be allocated as follows:

- (i) Twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) will be allocated to the nominal share capital account of the Company; and
- (ii) Two million seven hundred fifty seven thousand nine hundred euros (EUR 2,757,900.-) will be allocated to the share premium account of the Company.

The value of the contribution of the Shares to the Company has been certified to the undersigned notary by (i) the interim balance sheet of Logrosan Solar Inversiones DOS, S.L., being the sole shareholder of Logrosan Equity Investments, S.à r.l. dated September 10, 2013 (the Balance Sheet) and (ii) a certificate dated September 11, 2013 issued by the management of Logrosan Solar Inversiones DOS, S.L. and countersigned by an authorised representative of the Spanish Companies which states in essence that:

- "1. the Shares contributed by Logrosan Equity Investments, S.à r.l. to the Company are shown on the attached Balance Sheet:
- 2. Logrosan Equity Investments, S.à r.l. is the owner of the Shares, representing 100 % of the share capital of each Spanish Companies;
  - 3. the Shares are fully paid-up;
  - 4. Logrosan Equity Investments, S.à r.l. is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares;
- 5. none of the Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Shares and none of the Shares are subject to any attachment;
- 6. there exists no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Shares be transferred to him;
- 7. if and insofar as it is a requirement for a full and unencumbered transfer of the Shares to the Company, that the approval or consent of any third party is obtained, such approval or consent is obtained;
- 8. any other formalities or transactions which, pursuant to the laws applicable to the Shares, are required for a transfer of the full ownership of the Shares to the Company, shall be effected forthwith and the Company shall, insofar as necessary, fully cooperate to effect the transfer;
- 9. in case any of the formalities and transactions referred to above are still to be effected, Logrosan Solar Inversiones DOS, S.L. warrants to the Company that the data set out above shall remain correct until such time as these formalities and transactions are effected;
- 10. if, by the contribution, the transfer of the Shares to the Company is not fully effected, the transfer by the contribution shall have effect to the fullest economic extent. As from the day of the contribution, the Shares are entirely for the account and risk of the Company; and



11. based on generally accepted accounting principles, the aggregate net asset value of the Shares is at least two million seven hundred seventy thousand four hundred euros (EUR 2,770,400.-) and since the valuation was made no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company."

The said certificate, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

In accordance with section 96.1 of the Spanish Corporate Income Tax Act (consolidated version approved by Royal Legislative Decree 4/2004, of March 5, 2004), it is expressly opted to treat the contributions of shares formalized in this deed as neutral "exchanges of shares" transactions under the definitions established for mergers and other corporate restructuring transactions in Chapter VIII, Tile VII of such Act.

This option to apply such special tax-neutral regime will be formally communicated to the Spanish tax authorities in compliance with the formal requirements foreseen in the Spanish Corporate Income Tax Act and its developing provisions.

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately three thousand one hundred Euro (EUR 3.100.-).

# Resolutions of the shareholder(s)

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholder(s), representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

- 1. The following is appointed as class A manager of the Company for an indefinite period:
- Mr. Santiago Seage Medela, Spanish citizen, of legal age, economist, with professional address in Seville, Campus Palmas Altas, C/ Energîa Solar n° 1, 41014, Sevilla, Spain, with Spanish D.N.I. num. 07.474.641-D and passport number AAE712804.
  - 2. The following are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:
- Mrs. Marjoleine van Oort, Dutch citizen, born on February 28 <sup>th</sup>, 1967 in Groningen, The Netherlands, professionally residing at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- Mr. Joost Tulkens, Dutch citizen, born on April 26 <sup>th</sup> , 1973 in Someren, The Netherlands, professionally residing at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 3. The registered office of the Company is located at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

# Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Echternach, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised

# Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le douzième jour du mois de septembre,

par devant, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

### A COMPARU:

Logrosan Equity Investments, S.à r.l., une société à responsabilité limité constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,- et en cours d'immatriculation du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg,

ici représentée par Pedro Reis da Silva, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

# I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1** er . **Dénomination.** Le nom de la société est "Extremadura Equity Investments, S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Siège social



- 1.1. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 1.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

### Art. 2. Objet social.

- 2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 2.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.
- 2.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 2.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

### Art. 3. Durée.

- 3.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.
- 3.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

# II. Capital - Parts sociales

# Art. 4. Capital.

- 4.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.
- 4.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts..

# Art. 5. Parts sociales.

- 5.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.
- 5.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.
- 5.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.
- 5.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (ínter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.
- 5.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.
  - 5.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.
  - 5.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:
  - (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
  - (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.



# III. Gestion - Représentation

# Art. 6. Nomination et Révocation des gérants.

- 6.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s) nommé(s) par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.
  - 6.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.
- **Art. 7. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de différentes catégories, à savoir un ou plusieurs gérants de catégorie A et un ou plusieurs gérants de catégorie B.
  - 7.1. Pouvoirs du conseil de gérance
- (i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.
- (ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.
  - 7.2. Procédure
- (i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants, ou un (1) gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.
- (ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.
- (iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.
  - (iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.
- (v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à la condition qu'un ou les associés aient nommé un ou plusieurs gérants de catégorie A et un ou plusieurs gérants de catégorie B, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.
- (vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.
- (vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

# 7.3. Représentation

- (i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants à condition que les associés nomment différentes catégories de gérants, des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B, La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de tout gérant de catégorie A et de tout gérant de catégorie B.
- (ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.
- **Art. 8. Gérant unique.** Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.
- Art. 9. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

# IV. Associé(s)

# Art. 10. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés.

- 10.1. Pouvoirs et droits de vote
- (i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).
- (ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).



- (iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.
- 10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote
- (i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.
- (ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.
- (iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.
  - (iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.
- (v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.
- (vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.
- (vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.
- (viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.
- (ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.
- (x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

### Art. 11. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

- (i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;
- (ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et
  - (iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès- verbaux ou rédigées par écrit.

# V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

# Art. 12. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

- 12.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et finit le trente et un (31) décembre de chaque année.
- 12.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.
  - 12.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.
  - 12.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:
- 12.5. si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou
  - 12.6. si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.
- 12.7. L'Assemblée Générale annuelle (si elle a lieu) se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures.

Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

# Art. 13. Réviseurs d'entreprises.

- 13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.
- 13.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.



#### Art. 14. Affectation des bénéfices.

- 14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social
- 14.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.
  - 14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:
  - (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et
  - (iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.
- Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

# VI. Dissolution - Liquidation

- 16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.
- 16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

# VII. Dispositions générales

- 17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.
- 17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.
- 17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.
- 17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

# Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente et un (31) Décembre 2014.

# Souscription et Libération

Logrosan Equity Investments, S.à r.l., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en nature comprenant:

- (iii) Sept cent trente mille cent (730.100) actions (les Actions I) que Logrosan Equity Investments, S.à r.l., détient dans le capital social de Solaben Electrecidad Uno, S.A., une société anonyme constituée selon les lois d'Espagne, ayant son siège social à Plataforma Solar Extremadura, Carretera EX-116 PK 17.560, Logrosán, Espagne, immatriculée auprès du Registre du Commerce de Cáceres sous le folio 34, tome 895, cc-12.690 (la Société Espagnole I) et dont la valeur de l'actif net s'élève à un million quatre cent soixante mille deux cent euros (EUR 1.460.200,-), et
- (iv) Six cent cinquante-cinq mille cent (655.100) actions (les Actions II, et ensemble avec les Actions I, les Actions) que Logrosan Equity Investments, S.à r.l., détient dans le capital social de Solaben Electrecidad Séis, S.A., une société anonyme



constituée selon les lois d'Espagne, ayant son siège social à Plataforma Solar Extremadura, Carretera EX-116 PK 17.560, Logrosán, Espagne, immatriculée auprès du Registre du Commerce de Cáceres sous le folio 126, tome 895, cc-12.693 (la Société Espagnole II, et ensemble avec la Société Espagnole I, les Sociétés Espagnoles) et dont la valeur de l'actif net s'élève à un million trois cent dix mille deux cent euros (EUR 1.310.200.-).

L'apport en nature des Actions par Logrosan Equity Investments, S.à r.l. à la Société, d'un montant total de deux millions sept cent soixante-dix mille quatre cent euros (EUR 2.770.400,-) sera affecté comme suit:

- (v) douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) seront alloués au compte de capital social nominal de la Société; et
- (vi) deux millions sept cent cinquante-sept mille neuf cent euros (EUR 2.757.900,-) seront alloués au compte de prime d'émission de la Société.

La valeur de l'apport des Actions à la Société a été attesté au notaire instrumentant par (i) le bilan intérimaire d'Logrosan Solar Inversiones DOS, S.L., étant l'actionnaire unique de Logrosan Equity Investments, S.à r.l. en date du 10 septembre 2013 (le Bilan) et (ii) une attestation en date du 10 septembre 2013 émise par la direction d'Logrosan Solar Inversiones DOS, S.L. qui atteste en substance que:

- «1. les Actions apportées par Logrosan Equity Investments, S.à r.l. à la Société sont établies par le Bilan mis en annexe;
- 2. Logrosan Equity Investments, S.à r.l. est le titulaire des Actions, représentant 100 % du capital social de chacune des Sociétés Espagnoles;
  - 3. les Actions sont intégralement souscrites;
  - 4. Logrosan Equity Investments, S.à r.l. est le seul ayant-droit des Actions et a seul le pouvoir de disposer des Actions;
- 5. aucune des Actions n'est grevé d'un gage, d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un gage ou un usufruit sur les Actions et aucune des Actions n'est sujette à une saisie-arrêt;
- 6. il n'existe ni de droit de préemption ni tout autre droit en vertu duquel toute personne pourrait avoir le droit de demander à ce qu'une ou plusieurs des Actions lui soient transférées;
- 7. si et du moment où il s'agit d'une exigence en vue d'un transfert des Actions de la Société libre de tout gage, que l'approbation ou le consentement de toute partie tierce est obtenu, cette approbation ou consentement est obtenu;
- 8. toutes autres formalités ou transactions, conformément aux lois applicables aux Actions, sont obligatoires pour la cession de la pleine propriété des Actions de la Société., doivent être effectuées par la suite et la Société doit, autant que de besoin, totalement coopérer pour rendre effective la cession;
- 9. au cas où les formalités et transactions susmentionnées restent encore à effectuer, Logrosan Solar Inversiones DOS, S.L., garantit à la Société que les données établies ci-dessus doivent rester correctes jusqu'à ce que les formalités et transactions soient effectuées;
- 10. si, par un apport, la cession des Actions de la Société n'est pas entièrement réalisée, la cession par voie d'apport doit être réalisée dans la limite économique. Au jour de l'apport, les Actions sont au compte et aux risques de la Société; et
- 11. sur le fondement des principes de comptabilité générale, la valeur totale de l'actif net des Actions est d'au moins deux millions sept cent soixante-dix mille quatre cent euros (EUR 2.770.400,-) et depuis cette évaluation, aucun changement matériel n'est intervenu qui serait de nature à déprécier l'apport fait à la Société.»

Ladite attestation, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistré avec ce dernier.

Selon la section 96.1 de la Loi Espagnole relative à l'Impôt sur les Sociétés (version consolidée approuvée par Décret Royal numéro 4/2004, du 5 mars 2004), il est expressément choisi de traiter les apports d'actions formalisés dans un acte comme un "échange d'actions" neutre fiscalement selon les définitions établies pour les fusions et autres restructurations de sociétés dans le chapitre VIII, Titre VII de la Loi.

Cette option, pour appliquer un régime spécial d'exonération fiscale sera formellement communiquée aux autorités fiscales espagnoles en conformité avec les exigences formelles envisagées dans la Loi Espagnole relative à l'Impôt sur les Sociétés et ses articles.

# Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à trois mille cent Euros (EUR 3.100.-).

# Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1. La personne suivante est nommée gérant de catégorie A pour une durée indéterminée:
- Mr. Santiago Seage Medela, citoyen Espagnol, capable, économiste, ayant son adresse professionnelle à Séville, Campus Palmas Altas, C/ Energîa Solar n° 1, 41014 Seville, Espagne, avec D.N.I. espagnol numéro 07.474.641-D et le numéro de passeport AAE 712804, valide.
  - 2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de catégorie B pour une durée indéterminée:



- Mrs. Marjoleine van Oort, citoyenne Néerlandaise, née le 28 février 1967 à Groningen, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.
- Mr. Joost Tulkens, citoyen Néerlandais, né le 26 avril 1973 à Someren, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.
- 3. Le siège social de la Société est établi au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: P. REIS DA SILVA, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 12 septembre 2013. Relation: ECH/2013/1731. Reçu soixante-douze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 18 septembre 2013.

Référence de publication: 2013131348/622.

(130159816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

# Darena Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri. R.C.S. Luxembourg B 156.734.

- Modification de l'adresse de Monsieur Patricio BALMACEDA, Gérant de catégorie A:

Monsieur Patricio BALMACEDA réside professionnellement au 9a, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2013131310/11.

(130160147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

# Degroof Private, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 135.421.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Pour DEGROOF PRIVATE

Banque Degroof Luxembourg S.A.

Agent Domiciliataire

Corinne ALEXANDRE / Valérie GLANE

- / Fondé de pouvoir

Référence de publication: 2013131312/15.

(130160320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

# CTP Group Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 101.976.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Triple A Consulting

Référence de publication: 2013131309/10.

(130159788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.



# CTP Group, Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 85.380.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Triple A Consulting

Référence de publication: 2013131308/10.

(130159789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

# Copper & Fields Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 5, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 152.536.

Dépôt rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2011 qui ont été déposés le 18 juin 2012 avec comme numéro de référence de dépôt L120100549.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013131304/11.

(130159750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

# Cord A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-8452 Steinfort, rue de Schwarzenhof.

R.C.S. Luxembourg B 75.554.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013131305/10.

(130159618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

# Eastman Chemical Luxembourg Holdings 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

### Capital social: EUR 12.502,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 169.473.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2013131335/13.

(130160103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

# Da Massimo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6677 Mertert, 2, rue Sandkaul.

R.C.S. Luxembourg B 142.057.

Extrait de la cession de parts du 17 juillet 2013

Il en résulte d'une cession de parts du 17 juillet 2013 que:

Monsieur LACALAMITA Francesco, né à Mola di Barese (Italie) le 20 décembre 1979, demeurant à L-6685 Mertert, 13, Rue du Port,

a cédé 23 parts sociales de la société à responsabilité limitée Da Massimo, établie et ayant son siège social à L-6677 Mertert, 2, Sandkaul, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B142057, à



Monsieur LACALAMITA Giacomo, né à Mola di Barese (Italie), le 9 août 1984, demeurant à L-6420 Echternach, 26, Rue du Charly.

Monsieur ZUMPANO Massimiliano, né à Luzzi (Italie) le 10 octobre 1968, demeurant à D-54294 Trier, 11, Auf der Weissmark.

a cédé 4 parts sociales de la société à responsabilité limitée Da Massimo, établie et ayant son siège social à L-6677 Mertert, 2, Sandkaul, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 142057, à

1 part sociale à Monsieur LOPES Joao, né à Seia (Portugal), le 17 octobre 1983, demeurant à L-6417 Echternach, 3, Haaler Buurchmauer.

1 part sociale à Monsieur TAVERNITI Giorgio, né à Bibo Valentia (Italie), le 20 août 1980, demeurant à L-6672 Mertert, 10, Cité Cerabati.

2 parts sociales à Monsieur LACALAMITA Giacomo, né à Mola di Barese (Italie), le 9 août 1984, demeurant à L-6420 Echternach, 26, Rue du Charly.

Au terme de ces cessions de parts sociales, la répartition du capital de la société DA MASSIMO SARL est la suivante:

- Monsieur LACALAMITA Francesco détient	25 parts sociales
- Monsieur LACALAMITA Giacomo détient	25 parts sociales
- Monsieur LOPES Joao détient	25 parts sociales
- Monsieur TAVERNITI Giorgio détient	25 parts sociales
Total:	100 parts sociales

### **COMPTABILITE STC**

Un mandataire

Référence de publication: 2013131321/33.

(130159702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

# Degroof Private, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 135.421.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 26 juin 2013

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- 1. de ratifier la cooptation de Monsieur Eric DEBEAUD, en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur William VERMEERSCH, avec effet au 6 mai 2013;
- 2. de réélire Messieurs Marc-André BECHET, Rudy GLORIEUX et Eric DEBEAUD, en qualité d'administrateurs, pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014;
- 3. de réélire la firme PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014.

Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Pour DEGROOF PRIVATE

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Corinne ALEXANDRE / Valérie GLANE

- / Fondé de pouvoir

Référence de publication: 2013131311/21.

(130160312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

# Elba Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.144.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 5 Septembre 2013. Jean-Jacques Josset Gérant A

Référence de publication: 2013131339/13.

(130160219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

## EPP Ventures Holdings S.à r.l. / B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R.C.S. Luxembourg B 167.382.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013131354/10.

(130159679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

## ExxonMobil Madagascar Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 177.969.

Statuts coordonnés rectificatifs (en remplacement des statuts coordonnés déposés le 17 septembre 2013, référence L130159066) déposés au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Référence de publication: 2013131349/11.

(130159733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

## CNR International (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 88.245.

En date du 16 septembre 2013, l'Actionnaire Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Démission de Romain Thillens, du poste d'administrateur de catégorie B avec effet immédiat;
- Démission de Dominique Ransquin, du poste d'administrateur de catégorie B avec effet immédiat;
- Nomination de Cornelia Mettlen, née le 29 janvier 1963 à Sankt Vith, Belgique, et ayant pour adresse professionnelle le 80, Am Bongert, L-1270, Luxembourg, Luxembourg au poste d'administrateur de catégorie B avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui approuvera les comptes de la Société au 31 octobre 2013, et qui se tiendra en 2014;
- Nomination de Brigitte Denis, née le 12 avril 1966 à Rossignol, Belgique, et ayant pour adresse professionnelle le 28 Rue du Stade, B-6741 Vance, Belgique au poste d'administrateur de catégorie B avec effet immédiat et jusqu'à la Assemblée Générale Annuelle qui approuvera les comptes de la Société au 31 octobre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Mandataire

Référence de publication: 2013131293/20.

(130159898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

# Clos Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 80.016.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire en date du 15 juillet 2013

- 1. M. Simon JAMES a démissionné de son mandat d'administrateur.
- 2. M. Jonathan LEPAGE a démissionné de son mandat d'administrateur.
- 3. M. Alasdair CROSS, administrateur de sociétés, né à Epping (Royaume-Uni), le 11 mars 1968, demeurant professionnellement à GY1 2JA St Peter Port, Guernesey, Trafalgar Court, 3è étage, West Wing, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.



4. Mme Katia CAMBON, administrateur de sociétés, née à Le Raincy (France), le 24 mai 1972, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CLOS FINANCE S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013131291/20.

(130159939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

# CG Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 135.234.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement du 25 juillet 2013

L'Assemblée Générale de la société C.G. FINANCE S.A. a pris les résolutions suivantes:

- 1. L'Assemblée Générale décide de renouveler:
- Le mandat d'administrateur de la société ANBEL F S.A. pour une durée de six ans. La société sera représentée par son représentant permanent, Monsieur Edouard Le Grelle, demeurant à Beukenlaan, 24 à B-3080 Tervuren.
  - Le mandat d'administrateur de Monsieur Christophe El Gammal pour une durée de un an.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 25 juillet 2013

Le Conseil d'Administration a pris la résolution suivante:

1. Les administrateurs nomment au poste d'administrateur-délégué la société ANBEL F S.A., ayant son siège social à Frans van Hombeeckplein, 14 à B-2600 ANVERS, ayant comme représentant permanent Monsieur Edouard Le Grelle, pour une durée de six ans.

Pour extrait conforme

Pour CG FINANCE S.A.

Référence de publication: 2013131288/20.

(130159897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

## Degroof PE Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 135.420.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Pour DEGROOF PE FUND

Banque Degroof Luxembourg S.A.

Agent Domiciliataire

Corinne ALEXANDRE / Valérie GLANE

Référence de publication: 2013131313/14.

(130160102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

## Dry 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 170.235.

Extrait de contrat de cession de parts sociales

En vertu d'un contrat de cession de parts sociales daté du 13 septembre 203, les 12500 parts sociales d'une valeur nominale de 1,-EUR de la Société ont été transférées de Dry 5 Sàrl, 26A Boulevard Royal L-2449 Luxembourg (RCSL B170.157) à OCM Luxembourg VOF Sàrl, 26A Boulevard Royal L-2449 Luxembourg (RCSL B136.233).

OCM Luxembourg VOF Sàrl devient donc l'associé unique de Dry 6 Sàrl.



Luxembourg, le 18 septembre 2013. Szymon DEC

Gérant

Référence de publication: 2013131317/15.

(130159983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

# Conecon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 127.558.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 02 septembre 2013, les Administrateurs LANNAGE S.A., société anonyme représentée par Monsieur Yves BIEWER, représentant permanent et VALON S.A., société anonyme, représentée par Monsieur Cédric JAUQUET, représentant permanent ont démissionné.

De ce fait, le nombre des Administrateurs a été réduit de 3 à 1.

Luxembourg, le 18/9/13.

Pour: CONECON S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Mireille Wagner

Référence de publication: 2013131300/17.

(130160042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

# EVRAZ Greenfield Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 168.803.

In the year two thousand thirteen, on the eleventh of September,

Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, the undersigned.

## THERE APPEARED

Ms Sara LECOMTE, private employee, professionally residing at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,

acting in her capacity as a special proxy-holder of the Board of Directors of the "EVRAZ GREENFIELD DEVELOPMENT S.A." a Société Anonyme, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg under section B number 168803, incorporated pursuant to a deed enacted by Maître Edouard DELOSCH, Civil Law Notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg on 23 April 2012, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (hereinafter referred to as the "Mémorial C") number 1552 on 21 June 2012; and the Articles of Association of which have been amended for the last time pursuant to a deed enacted by the undersigned notary, on 27 June 2013, published in the Mémorial C number 2054 on 23 August 2013 (hereinafter referred to as the "Company"),

by virtue of the authority conferred to her in circular resolutions of the Board of Directors dated 10 September 2013 (hereinafter referred to as the "Circular Resolutions");

a copy of the said resolutions, signed ne varietur by the appearing person and the attesting notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The said appearing person, acting in her said capacity, has requested the attesting notary to record her declarations and statements which follow:

- I.- That the subscribed share capital of the prenamed Société Anonyme "EVRAZ GREENFIELD DEVELOPMENT S.A.", amounts currently to twenty million forty two thousand two hundred thirty-six US Dollars (USD 20,042,236-) represented by twenty million forty-two thousand two hundred thirty-six (20,042,236) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-).; all fully paid up.
- II.- That on terms of article five (5) of the articles of incorporation, the authorized capital has been set at four hundred million US Dollars (USD 400,000,000.-) represented by four hundred million (400,000,000) shares of one US Dollar (USD 1.-) each, and the Board of Directors has been authorized within a period of five (5) years starting from 25 September 2012 to increase the capital of the corporation, without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe; article five (5) of the articles of incorporation will thus be modified so as to reflect the result of such increase of capital.
- III.- That the Board of Directors, in its circular resolutions and in accordance with the authorities conferred on it by the terms of article five (5) of the articles of incorporation, has realized an increase of capital by the amount of one



thousand US Dollars (USD 1,000.-) so as to raise the subscribed capital from its current amount of twenty million forty two thousand two hundred thirty-six US Dollars (USD 20,042,236-) up to twenty million forty-three thousand two hundred thirty-six US Dollars (USD 20,043,236-) by the creation and issue of one thousand (1,000) new shares with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares, to be fully paid up together with a share premium amounting to fifty-six million two hundred ninety nine thousand US Dollars (USD 56,299,000.-).

- IV.- That still pursuant to the powers conferred to the Board of Directors, on terms of Article five of the Articles of Incorporation, the Board has allowed to the subscription of the one thousand (1,000) new shares by the Sole Shareholder.
- V.- That the one thousand (1,000) new shares have been entirely subscribed and fully paid up together with a share premium amounting to fifty-six million two hundred ninety nine thousand US Dollars (USD 56,299,000.-) by a contribution in cash on the bank account of the Company so that the amount of fifty-six million three hundred thousand US Dollars (USD 56,300,000.-) has been at the free disposal of the said company, as was certified to the attesting notary by presentation of the supporting documents for subscriptions and payments.
- VI.- That following the realization of this authorized increase of the share capital, article five, paragraph one, of the articles of incorporation has therefore been amended and reads as follows:

# "Title II. - Capital, Shares

**Art. 5.** The subscribed capital of the Company is set at twenty million forty three thousand two hundred thirty-six US Dollars (USD 20,043,236-) and is divided into twenty million forty-three thousand two hundred thirty-six (20,043,236) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-)."

#### Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately seven thousand euros (EUR 7,000.-).

## Prevailing language

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this do-

The document having been read to the appearing person, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le onze septembre

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

## A COMPARU

Madame Sara LECOMTE, employée privée, demeurant professionnellement au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, (ci-après le «mandataire»),

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme «EVRAZ Greenfield Development S.A.», ayant son siège social à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés\_Luxembourg sous section B numéro 168803, constituée suivant acte reçu en date du 23 avril 2012 par Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial C»), numéro 1552 du 21 juin 2012 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 juin 2013, publié au Mémorial C numéro 2054 du 23 août 2013 (ci-après la «Société»),

en vertu d'un pouvoir lui-conféré suite à une décision du conseil d'administration prise dans ses résolutions circulaires du 10 septembre 2013 (ci-après les «résolutions circulaires»);

une copie desdites résolutions circulaires, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit, ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société anonyme «EVRAZ GREENFIELD DEVELOPMENT S.A.» prédésignée, s'élève actuellement à vingt millions quarante-deux mille deux cent trente-six Dollars US (USD 20.042.236,-) représenté par vingt millions quarante-deux mille deux cent trente-six (20.042.236) actions d'une valeur nominale d'un Dollar US (USD 1,-) chacune; entièrement libérées.



II.- Qu'aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à La Société a un capital autorisé de quatre cent millions de Dollars US (USD 400.000.000,-) représenté par quatre cent millions (400.000.000) d'actions d'une valeur nominale d'un Dollar US (USD 1,-) chacune,

et le conseil d'administration a été autorisé à décider, ce pour une durée de cinq (5) ans commençant le 25 septembre 2012, de procéder à la réalisation de cette augmentation de capital; l'article cinq des statuts sera alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

- III.- Que le conseil d'administration, dans ses résolutions circulaires et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de mille Dollars US (USD 1.000,-), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de vingt millions quarante-deux mille deux cent trente-six Dollars US (USD 20.042.236,-) à vingt millions quarante-trois mille deux cent trente-six Dollars US (USD 20.043.236,-) par la création et l'émission de mille (1,000) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un Dollar US (USD 1,-) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, et soumise au paiement d'une prime d'émission d'un montant de cinquante-six millions deux cent quatre-vingt dix neuf mille Dollars US (USD 56.299.000,-).
- IV.- Que le conseil d'administration, a accepté la souscription de la totalité des actions nouvelles par l'actionnaire unique.
- V.- Que les mille (1.000) actions nouvelles ont été souscrites et libérées intégralement ensemble avec la prime d'émission d'un montant de cinquante-six millions deux cent quatre-vingt dix neuf mille Dollars US (USD 56.299.000,-) par un versement en numéraire sur un compte bancaire au nom de la société, de sorte que la somme de cinquante-six millions trois cent mille Dollars US (USD 56.300.000,-) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération.
- VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

#### «Titre II. - Capital, Actions

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à vingt millions quarante-trois mille deux cent trente-six Dollars US (USD 20.043.236,-) et est divisé en vingt millions quarante-trois mille deux cent trente-six (20.043.236) actions d'une valeur nominale d'un Dollar US (USD 1,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille euros (EUR 7.000,-).

## Version prépondérante

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 12 septembre 2013. Relation: LAC/2013/41546.

Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013131368/130.

(130159644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

### Etimos Fund, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 158.382.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Pour ETIMOS FUND

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Corinne ALEXANDRE / Marc-André BECHET



- / Directeur

Référence de publication: 2013131358/15.

(130159663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

## Euro-Planning & Consultants S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9906 Troisvierges, 6, rue Staedtgen.

R.C.S. Luxembourg B 106.123.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège de la société en date du 16 septembre 2013 à 10.00 heures

L'assemblée générale accepte la démission de Madame Dominique CARTON de son poste d'administrateur.

Elle sera remplacée par Monsieur Samuel THÖNNES, né à Saint Vith (B) le 14.02.1992, demeurant à B - 4700 Eupen, Gülcherstrasse 7.

Son mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2013131362/15.

(130160074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

# Experian Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: USD 319.022.626,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 124.298.

Le bilan au 31 mars 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Pour la société

Référence de publication: 2013131347/11.

(130159765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

# Luxfret S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, 13, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 153.696.

Procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société Luxfret Sarl tenue au siège le 12 septembre 2013

Il résulte de la liste de présence que l'associé unique:

Monsieur VELLE Alain, indépendant, demeurant au 1 Square August Migette F-57310 BOUSSE

Est présent et, représente l'intégralité du capital social, a pris à l'unanimité des voix la décision suivante:

Le siège social de la société est transféré à partir de ce jour au 13 rue de la Poudrerie L-1899 KOCKELSCHEUER

Signature.

Référence de publication: 2013131801/13.

(130160092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

## Amplifon Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1460 Luxembourg, 76, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 86.894.

Extrait des décisions prises en date du 29 août 2013

L'an deux mille treize, le vingt-neuf août, l'associée unique de la société Amplifon Luxembourg S.à r.l., susvisée, à savoir:

- La société AMPLIFON BELGIUM N.V., ayant son siège social à B-1702 Groot-Bijgaarden, 2, Pontbeekstraat, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises de Belgique sous le numéro 0418 975 266, détenant 500 parts sociales sur un total de 500 parts sociales.

A pris les résolutions suivantes:



- L'associée unique décide de révoquer Monsieur Wim VAN DE PUTTE, né le 19/12/1962 à Sint-Amandsberg (Belgique), et demeurant à B-3945 Ham, 23B, Broekstraat, de son poste de gérant administratif de la société.

Avec pouvoir de signature: Pour tous les actes de gestion journalière, la société sera engagée par la signature conjointe des deux gérants pour tous les actes de disposition et tout engagement de la société pour un montant dépassant la somme de 250.000,- euros, la signature du représentant ou des représentants permanents de l'associe unique sera (seront) obligatoire(s).

- L'associée unique décide de nommer au poste de gérant administratif pour une durée indéterminée, Monsieur Leo HUIBREGTSE, né le 23/11/1966 à Westkapelle (Pays-Bas), et demeurant à B-2800 Mechelen, 33, Klein Rozendaalveld.

Pouvoir de signature du gérant administratif: pour tous les actes de gestion journalière, la société sera engagée par la signature conjointe des deux gérants. Pour tous les actes de disposition et tout engagement de la société pour un montant dépassant la somme de 250.000,- Euros, la signature du représentant ou des représentants permanents de l'associé unique sera (seront) obligatoire(s).

- Madame Elise Els DUMOLIN, née le 12/02/1984 à Ostende (Belgique), et demeurant à B-6792 Rachecourt-Aubange, reste gérante technique.

Avec le pouvoir de signature: Pour tous les actes de gestion journalière, la société sera engagée par la signature conjointe des deux gérants pour tous les actes de disposition et tout engagement de la société pour un montant dépassant la somme de 250.000,- euros, la signature du représentant ou des représentants permanents de l'associe unique sera (seront) obligatoire(s).

Luxembourg, le 29 août 2013.

Pour extrait conforme

Amplifon Belgium N.V.

Référence de publication: 2013131839/34.

(130160513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

# Top Crèches s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8323 Olm, 26A, avenue Grand-Duc Jean.

R.C.S. Luxembourg B 161.479.

# **EXTRAIT**

Il résulte du procès verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue en date du 12 septembre 2013 que:

L'assemblée constate la cession des parts sociales signée en date du 12 septembre 2013. Suite à cette cession, Madame Séverine OUDAR, demeurant à L-4482 BELVAUX, 46 rue Michel Rodange, a cédé 5 parts sociales à Madame Farida OUBECHOU, demeurant à F-57190 FLORANGE, 178 Grand-rue,

L'assemblée accepte la démission du poste de gérante technique de Madame Séverine OUDAR, gérante technique, née le 7 décembre 1979 à Charleroi (Belgique), demeurant à L-4482 BELVAUX, 46 rue Michel Rodange.

L'assemblée nomme en son remplacement Madame Farida OUBECHOU gérante technique, née le 7 juillet 1969 à Thionville, demeurant à F-57190 FLORANGE, 178 Grand-rue, pour une durée indéterminée.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013132997/20.

(130161285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

### Sylvanus Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 89.646.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 22 août 2013

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L 1653 Luxembourg, Président;
- Madame Véra Caroline LE CRAS, administrateur de sociétés, demeurant Blanc Pignon La Ruelle es Ruaux St Brelade, Jersey JE3 8BW, Channel Islands.



- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

Est renommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L - 1911 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 22 août 2013.

Référence de publication: 2013132966/21.

(130161923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

## SWIP & CWI Luxembourg (No.1) Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 1.153.693,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 161.768.

In the year two thousand and thirteen, on the twentieth day of August,

before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

SWIP & CWI Luxembourg (No.1) Management Company S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000.-) with registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160.067 (the "Shareholder"), acting in its capacity as management company of Sub-Fund A of the Pan-European Urban Retail Fund, a fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé governed by the law of 13 February 2007 on specialised investment funds, as amended (the "Fund"),

hereby represented by Maître Minh-Xuan Nguyen, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in Edinburgh et Paris on 19 August 2013.

The Shareholder required the undersigned notary to record that the Shareholder, acting in its capacity as management company of Sub-Fund A of the Fund, is the sole shareholder of SWIP & CWI Luxembourg (No.1) Holding Company S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed dated 16 June 2011 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") under number 2146 of 14 September 2011 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 161.768 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company were amended for the last time following a deed of the undersigned notary dated 22 October 2012 and published in the Mémorial under number 2866 of 26 November 2012.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

# Agenda

- 1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of seventy-two thousand euro (EUR 72,000.-) so as to raise it from its present amount of one million eighty-one thousand six hundred ninety-three euro (EUR 1,081,693.-) to one million one hundred fifty-three thousand six hundred ninety-three euro (EUR 1,153,693.-).
- 2 To issue seventy-two thousand (72,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.
- 3 To accept subscription for these new shares by the Shareholder acting in its capacity as management company of Sub-Fund A of the Fund, and to accept full payment in cash for these new shares.
- 4 To amend paragraph one of article five of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.
  - 5 Miscellaneous.

The Shareholder requested the undersigned notary to record the following resolutions:

### First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of seventy-two thousand euro (EUR 72,000.-) so as to raise it from its present amount of one million eighty-one thousand six hundred ninety-three euro (EUR 1,081,693.-) to one million one hundred fifty-three thousand six hundred ninety-three euro (EUR 1,153,693.-).



#### Second resolution

The Shareholder resolved to issue seventy-two thousand (72,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

#### Subscription - Payment

Thereupon appeared the Shareholder, prenamed, represented as stated above, acting in its capacity as management company of Sub-Fund A of the Fund (the "Subscriber").

The Subscriber declared to subscribe for seventy-two thousand (72,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share and to fully pay in cash for these shares.

The amount of seventy-two thousand euro (EUR 72,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

#### Third resolution

The Shareholder, acting in its capacity as management company of Sub-Fund A of the Fund, resolved to accept said subscription and payment and to allot the seventy-two thousand (72,000) new shares according to the above mentioned subscription.

#### Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

« **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at one million one hundred fifty-three thousand six hundred ninety-three euro (EUR 1,153,693.-) divided into one million one hundred fifty-three thousand six hundred ninety-three (1,153,693) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up."

# Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt août,

par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

# a comparu:

SWIP & CWI Luxembourg (No.1) Management Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, avec un capital social de cent vingt-cinq mille euros (125.000,- EUR), ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.067 (l'«Associé»), agissant en sa capacité de société de gestion du compartiment A de Pan-European Urban Retail Fund, un fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé régi par la loi du 13 février 2007 sur les fonds d'investissement spécialisés, telle que modifiée, (le «Fonds»),

représentée aux fins des présentes par Maître Minh-Xuan Nguyen, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Edinburgh et Paris le 19 août 2013.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé, en sa capacité de société de gestion du Compartiment A du Fonds, est le seul et unique associé de SWIP & CWI Luxembourg (No.1) Holding Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 16 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») sous le numéro 2146 du 14 septembre 2011 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.768 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 octobre 2012 publié au Mémorial sous le numéro 2866 du 26 novembre 2012.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:



## Ordre du jour

- 1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de soixante-douze mille euros (EUR 72.000,-) pour le porter de son montant actuel de un million quatre-vingt-un mille six cent quatre-vingt-treize euros (EUR 1.081.693,-) à un million cent-cinquante-trois mille six cent quatre-vingt treize euros (EUR 1.153.693,-).
- 2 Émission de soixante-douze mille (72.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.
- 3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales par l'Associé, agissant en sa capacité de société de gestion du compartiment A du Fonds, à libérer intégralement en espèces.
  - 4 Modification de l'alinéa premier de l'article cinq des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.
  - 5 Divers.

L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de soixante-douze mille euros (EUR 72.000,-) pour le porter de son montant actuel de un million quatre-vingt-un mille six cent quatre-vingt-treize euros (EUR 1.081.693,-) à un million cent-cinquante-trois mille six cent quatre-vingt treize euros (EUR 1.153.693,-).

#### Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre soixante-douze mille (72.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

#### Souscription - Paiement

Ensuite a comparu l'Associé, prénommé, représenté comme indiqué ci-dessus, agissant en sa capacité de société de gestion du Compartiment A du Fonds (le «Souscripteur»).

Le Souscripteur a déclaré souscrire soixante-douze mille (72.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par part sociale et libérer intégralement ces parts sociales par un paiement en espèces.

Le montant de soixante-douze mille euros (EUR 72.000,-) a dès lors été à la disposition de la Société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné.

## Troisième résolution

L'Associé, agissant en sa capacité de société de gestion du Compartiment A du Fonds, a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les soixante-douze mille (72.000) parts sociales nouvelles conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

# Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa 1 <sup>er</sup> de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital social émis.** Le capital social émis de la Société est fixé à un million cent-cinquante-trois mille six cent quatre-vingt-treize euros (EUR 1.153.693,-) divisé en un million cent-cinquante-trois mille six cent quatre-vingt-treize (1.153.693) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.»

#### Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: M.-X. Nguyen, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 26 août 2013. REM/2013/1523. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.



Mondorf-les-Bains, le 20 septembre 2013.

Référence de publication: 2013132965/150.

(130161549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

# Udinez, Société Anonyme.

Siège social: L-3327 Crauthem, 25, rue de Hellange.

R.C.S. Luxembourg B 111.350.

L'an deux mille treize,

le dixième jour du mois de septembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Madame Michèle RIPPLINGER, employée privée, avec résidence professionnelle au 25, rue de Hellange, L-3327 Crauthem

Laquelle personne comparante, ici personnellement présente, est l'actionnaire unique de la société «UDINEZ» (la «Société»), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 25, rue de Hellange, L-3327 Crauthem, constituée suivant acte dressé en date du 11 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 291 du 09 février 2006, page 13923. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 111 350.

Les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis lors.

Laquelle personne comparante, agissant en sa qualité d'actionnaire unique et représentant ainsi l'intégralité du capital social, actuellement fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) représenté par cent (100) actions ordinaires d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (310.- EUR) chacune, a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

## Première résolution

L'actionnaire unique DECIDE la dissolution anticipée de la Société «UDINEZ» prédésignée et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

# Deuxième résolution

L'actionnaire unique DECIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société:

Madame Michèle RIPPLINGER, employée privée, née à Thionville, Moselle (France), le 07 mai 1967, avec résidence professionnelle au 25, rue de Hellange, L-3327 Crauthem.

#### Troisième résolution

L'actionnaire unique DECIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
  - le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

DONT ACTE, passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la même personne comparante a signé avec Nous le notaire soussigné le présent acte.

Signé: M. RIPPLINGER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 septembre 2013. Relation: EAC/2013/11767. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013133005/45.

(130161208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.



### HeidelbergCement Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 158.127.

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 17 septembre 2013 de la société HeidelbergCement Luxembourg S.à r.l. que les décisions suivantes ont été prises:

- Démission du Gérant suivant en date du 18 septembre 2013:

Monsieur Christian Leclercq, né le 13 septembre 1965 à Etterbeek, Belgique, avec adresse professionnelle à Chaussée de La Hulpe 185, B-1170 Bruxelles, Belgique en qualité de Gérant A de la Société.

- Nomination du nouveau Gérant en date du 18 septembre 2013 pour une durée indéterminée:

Monsieur Laurent Mulders, né le 20 décembre 1971 a Etterbeek, Belgique, avec adresse professionnelle a Chaussée de La Hulpe 185, B-1170 Bruxelles, Belgique, en qualité de Gérant A de la Société.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la Société est comme suit:

- Laurent Mulders, Gérant A
- Mathijs C.M. Cremers, Gérant A
- Bernhard Heidrich, Gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HeidelbergCement Luxembourg S.à r.l.

Bernhard Heidrich

Gérant B

Référence de publication: 2013133447/24.

(130162142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

## Hogan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 162.902.

L'extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 22 août 2013

- La démission de Monsieur Michel van Krimpen de sa fonction de gérant de catégorie A de la Société a été acceptée par l'associé unique avec effet au 22 Août 2013.
  - Est nommé gérant de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée avec effet au 22 Août 2013:
- \* Peter van Opstal, né le 12 février 1969 à Zwijndrecht, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013133449/18.

(130162145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

## Habitat Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 169.480.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-4830 Rodange, le 20 septembre 2013.

Madame Véronique FIALHO née BIANCHI

Gérante

Référence de publication: 2013133451/12.

(130162135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck